

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 10ème législature

Baccalaureat

Question écrite n° 4101

### Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur le probleme du systeme de notation du baccalaureat. En effet, il apparaitrait souhaitable de pouvoir inclure dans la notation de l'examen une partie de note issue du controle continu effectue pendant l'annee, comme c'est le cas dans l'enseignement superieur. Une telle disposition lui paraitrait peut-etre plus juste car elle prendrait ainsi en compte le travail fourni par les eleves tout au long de l'annee scolaire. Il lui demande donc quelles dispositions il envisage de prendre sur ce point.

## Texte de la réponse

Il n'est pas envisage actuellement de prendre en compte dans les notes des baccalaureats generaux et technologiques les resultats obtenus en controle continu par l'eleve pendant l'annee scolaire. En effet, le travail effectue tout au long de l'annee scolaire est pris en compte par le jury lorsqu'il examine le livret scolaire du candidat au cours de sa deliberation. Il faut rappeler toutefois que le controle en cours de formation est pratique en education physique et sportive depuis plusieurs annees (1985) et pour certaines epreuves du baccalaureat professionnel.

#### Données clés

Auteur : M. Roatta Jean Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4101 Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : éducation nationale

**Ministère interrogé** : éducation nationale **Ministère attributaire** : éducation nationale

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2074 **Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1405